

Brûlures par ciment

Données EPAC 2004-2016 et PMSI 2014

Sources et sélection des données

Les données de l'Enquête permanente sur les accidents de la vie courante (EPAC) proviennent de l'enregistrement exhaustif des recours aux urgences pour accident de la vie courante (AcVC) dans une dizaine d'hôpitaux en France¹. Comme seulement une dizaine d'hôpitaux assurent cette collecte (sur 750 services d'urgence), les résultats issus des données EPAC ne peuvent pas être généralisés sans précaution au niveau national.

La sélection des brûlures par ciment dans EPAC a été faite en retenant les recours pour lesquels à la fois la lésion « brûlure » ou « corrosion » était enregistrée, et les produits « ciment, mortier, béton » (code A0060) ou « particule de ciment » (code A7009) étaient mentionnés. Puis un passage en revue des textes descriptifs des AcVC a permis de retenir les recours aux urgences correspondant effectivement aux brûlures par ciment. Ces données ne concernent pas les accidents du travail.

Les données d'hospitalisations pour brûlures par ciment ont été analysées à partir du PMSI-MCO de 2014. Tous les premiers séjours des patients résidant en France métropolitaine avec un code CIM-10 entre T20 et T32 ont été sélectionnés. Puis le code CIM-10 permettant d'identifier les brûlures causées par le ciment (X49.—1)² a été recherché. Ces données d'hospitalisation incluent tous types d'accidents (de la vie courante, et du travail).

¹ Les établissements qui ont collecté des données entre 2004 et 2016 sont : le CHG d'Annecy, le Groupe hospitalier du Havre, les CHU de Limoges, la Timone à Marseille (pédiatrie), Cochin à Paris, Bordeaux, Reims, les CH de Besançon, Béthune, Blaye, Fontainebleau, Fougères, Tourcoing, Vannes, Verdun et la clinique des Franciscaines à Versailles.

² Une description précise de la méthode de sélection des hospitalisations pour brûlure est présentée sur le site de Santé publique France au lien suivant : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-chroniques-et-traumatismes/Traumatismes/Accidents/Brulures-Incendies> et en cliquant sur l'onglet « Source de données, méthodes et analyses ».

Résultats

Recours aux urgences pour brûlures par ciment selon EPAC 2004-2016

Sur les 13 années de recueil 2004-2016, parmi les 1 377 526 AcVC, 88 étaient des brûlures par ciment. Selon EPAC, les brûlures par ciment, qui ne représentent que 6,4 pour 100 000 des AcVC ayant entraîné un recours aux urgences, peuvent donc être considérées comme peu fréquentes.

Aucune tendance évolutive ne se dégage : selon les années, il y a eu entre 2 et 10 cas de brûlures par ciment.

Ces accidents ont touché surtout les hommes : 82 hommes pour 6 femmes, sex-ratio de 14.

Dans 81 % des cas (71 sur 88), les accidentés avaient entre 20 et 54 ans. L'âge moyen était de 39 ans, l'âge médian de 37 ans.

Lorsqu'il était précisé (65 % des cas), le lieu de survenue était l'habitat.

Trois fois sur quatre, les parties du corps atteintes étaient les membres inférieurs (75 %, N=65), une fois sur cinq (22 %, N=19) les membres supérieurs ; la tête était touchée dans 1 cas, le tronc dans 1 cas, plusieurs parties du corps dans 1 cas. La partie lésée n'était pas précisée dans 1 cas.

Seulement 3 patients ont été hospitalisés après passage aux urgences, ce qui amène à conclure que, selon EPAC, ces accidents ne sont pas souvent graves.

Hospitalisations pour brûlures par ciment selon le PMSI 2014, France métropolitaine

Selon les données PMSI 2014, 25 patients ont été hospitalisés pour une brûlure par ciment : 22 hommes et 3 femmes, sex-ratio de 7,3.

L'âge moyen était de 39 ans, l'âge médian de 36 ans. Il n'y avait aucune victime de moins de 15 ans, l'âge variait entre 18 et 68 ans, 23 patients avaient entre 18 et 29 ans et 2 avaient plus de 60 ans.

La moitié des patients, 12, se sont brûlés à leur domicile, 5 dans un local industriel ou un chantier de construction, 1 dans un établissement collectif, 1 dans la rue ou sur une route. Pour les 6 autres patients, l'information sur le lieu n'était pas précisée.

La durée moyenne de séjour était de 4,5 jours et la durée médiane de 3 jours.

La moitié des patients, 13, ont été brûlés au niveau des membres inférieurs, 9 en partie haute et 4 au niveau de la cheville et du pied.

Les patients avaient le plus souvent des brûlures peu étendues : 14 couvrant moins de 10 % de la surface du corps, et 4 entre 10 et 20%. Pour les 7 autres, la surface brûlée n'était pas renseignée.

Les brûlures étaient le plus souvent profondes : 13 du troisième degré, 10 du second degré et 1 du premier degré.

Conclusion

Depuis des années, la littérature médicale rapporte des cas de brûlures par ciment. En France deux études récentes décrivent ces accidents^{3,4}.

Les données disponibles dans le PMSI et EPAC rapportent que ces accidents sont peu fréquents. Ils concernent des hommes relativement jeunes et touchent majoritairement les membres inférieurs. Les brûlures sont graves chez les patients hospitalisés. Les données d'hospitalisations mentionnent une fois sur deux que la brûlure a eu lieu au domicile, suggérant ainsi qu'elles sont survenues dans un contexte non professionnel. Les patients hospitalisés présentent des caractéristiques globalement similaires à celles retrouvées dans la littérature.

³ Besset M., Quignon R., Dhennin C., Yassine A., Penaud A. Brûlures par ciment : étude rétrospective sur dix ans dans le centre des brûlés du CHRU de Tours. À propos de 55 cas. Annales de Chirurgie Plastique Esthétique, 2014, vol. 59, n°3: p. 177-180

⁴ Lebreton T., Fontaine M., Le Floch R. Le ciment brûle toujours. Annals of Burns and Fire Disasters, 2017, vol. 30, n°1: p. 18-23